
SERVICE ADMISSIONS

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021/2022

➤ Rédacteur : Rajae KAMAL, chargée des Admissions

Sommaire

Introduction	page 2
I. Communication 2021/2022	page 3
II. VAP	page 4
III. Sélection Niveau 6	page 4
IV. Sélection Niveau 4	page 14
V. Effectif total entrants	page 19
VI. Conclusion	page 19
VII. Perspectives	page 19

La campagne d'admission 2021/2022 a eu lieu dans un contexte plus serein que la précédente.

En effet, nous avons pu participer à différents événements en présentiel ainsi qu'à l'accueil physique des personnes en quête d'informations sur nos formations.

Toutefois, malgré une activité revenue à la normale, nous constatons une baisse considérable et inattendue du nombre de candidats sur les sélections aux formations de niveau 6 et 4 (-28,34 % pour le niveau 6 et - 36,75 % pour le niveau 4.)

I. COMMUNICATION 2021/2022

La 5^{ème} édition du Forum des carrières sanitaires et sociales organisée par la Région Grand Est afin de promouvoir auprès d'un large public les formations du secteur social a eu lieu en visioconférence. Très peu de visiteurs étaient connectés, seules 5 personnes se sont connectées sur les 2 journées.

Suite à recrudescence de l'épidémie de Covid-19, la journée Portes Ouvertes de l'IRTS CA organisée au mois de décembre a été annulée et remplacée par deux forums virtuels qui n'ont pas rencontré un vif succès auprès du public malgré une communication en amont de ces derniers. Au total, environ 55 personnes ont assisté à ces derniers.

Une réunion d'information en virtuel à destination des missions locales, organisée et animée par la chargée des admissions ainsi qu'avec la participation de Mariot Ludivine (responsable du dispositif jeunes) et de Gaëlle Louis (responsable du dispositif Oasis) a rencontré un vif succès auprès des conseillers des missions locales qui souhaitent que cette dernière soit reconduite l'année prochaine.

Le forum avenir étudiant qui a eu lieu au mois de novembre au Parc des expositions a également rencontré un vif succès auprès des visiteurs (environ 200 personnes sur notre stand).

Le seul bémol sur les deux journées à ce forum était la difficulté d'avoir des apprenants sur les stands car ils étaient en période de regroupement à l'IRTS CA sur cette période.

D'autre part, on constate également une méconnaissance de la formation d'éducateur technique spécialisé par le public venu prendre des renseignements au F.A.E.

La chargée des admissions s'est également rendue dans cinq établissements scolaires pour promouvoir les formations dispensées à l'IRTS CA, (IUT, BTS, classe de Terminale...). Malgré une présentation de ces dernières par la diffusion de supports vidéo élaborés par nos apprenants, les étudiants ont indiqué être plus intéressés par les formations du sanitaire.

Damien Amiot (formateur ASS) a tenu un stand lors de la Nuit de l'orientation de Charleville Mézières. Ce dernier indique avoir renseigné de nombreuses personnes intéressées par le secteur social.

La chargée des admissions a communiqué auprès de nombreux organismes (Pôles emploi, missions locales, SAE...) un diaporama sur les modalités d'inscription et de sélection sur les formations de niveaux 6 et 4.

Ce diaporama est également disponible sur le site de l'IRTS CA dans la rubrique Admissions.

Enfin, à compter du mois de décembre jusqu'à la clôture des inscriptions, la chargée des admissions a communiqué par mail une fois par mois à différents contacts (Lycées, universités, SAE, CIO, intervenants IRTS CA, chargée de communication Pôle emploi, Missions locales, maisons de quartier...) l'annonce de l'ouverture et de la clôture des inscriptions aux sélections avec différents supports transmis en pièces-jointes (affiches, diaporama...).

II. VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS

L'examen de niveau qui permettait aux candidats admis de se présenter, au même titre que les bacheliers aux sélections d'entrée aux formations du secteur social a été supprimé en 2018. Les arrêtés respectifs : DEASS, DEES, DEETS, DEEJE du 22 août 2018 prévoient que peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes : (...) 3) **Bénéficiaire d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation.**

Par conséquent, les candidats titulaires d'une VAP peuvent se présenter à la sélection des formations de niveau 6.

Pour la campagne 2021/2022, il n'y a eu aucune demande de VAP. En 2020/2021, il y a eu deux demandes de VAP pour les formations E.J.E et E.S .

Cette absence de demande de VAP est peut-être liée à un manque de visibilité de cette modalité d'examen sur notre site.

III. SÉLECTION NIVEAU 6

1. Calendrier d'inscription

En fonction de leur statut, les candidats pouvaient s'inscrire sur le site de l'IRTS CA ou sur la plateforme Parcoursup du 20 janvier au 29 mars 2022. Pour les candidats Parcoursup, ils avaient jusqu'au 8 avril 2022 pour valider leurs vœux.

En raison des épreuves anticipées du baccalauréat (qui ont été reportées au mois de mai), le délai d'inscription a été prolongé d'environ 15 jours par rapport à l'année dernière.

Malgré cette prolongation et la communication en amont, certains étudiants en reconversion et d'autres statuts (demandeur d'emploi, salarié CDI...) se sont manifestés après la clôture d'inscription pour pouvoir s'inscrire essentiellement sur les formations ES et EJE.

2. Procédure d'inscription

a. Parcoursup

Parcoursup est une plateforme nationale gérée par le Ministère de l'Enseignement supérieur qui permet aux lycéens, apprentis ou étudiants en réorientation de s'inscrire dans l'enseignement supérieur.

Ainsi, les candidats ayant l'un de ces statuts doivent s'inscrire sur cette plateforme pour accéder à l'enseignement supérieur, et donc à nos sélections dans les formations de niveau 6.

b. Parcoursplus

Pour mieux informer et orienter les candidats déjà titulaires du baccalauréat depuis plusieurs années qui souhaitent reprendre des études supérieures et leur proposer des solutions répondant à leurs demandes, la plateforme Parcoursup a mis en place depuis 2020 le module : **ParcoursPlus**.

Le module ParcoursPlus propose une offre spécifique d'information et d'orientation aux candidats qui ne sont ni lycéens, ni étudiants en réorientation et qui souhaitent reprendre des études, notamment pour accéder aux cursus, diplômes ou titres de l'enseignement supérieur. Ce module concerne essentiellement les salariés et les demandeurs d'emploi.

Les candidats qui, dans leur démarche d'inscription sur Parcoursup, signaleront qu'ils ne sont ni lycéens, ni étudiants en recherche d'une réorientation, pourront, via un questionnaire dédié, faire connaître leurs besoins et leurs attentes à partir desquels leurs seront proposées des solutions adaptées, mises en place dans leur région et pourront être par exemple orientés vers le site de l'IRTS CA.

Toutefois, malgré la mise en place de ce module certains candidats persistent à s'inscrire sur la plateforme Parcoursup en dépit de leur statut (demandeur d'emploi, salarié CDI...).

c. Plateforme IRTS CA

Les candidats ayant le statut de demandeur d'emploi ou de salarié en cdd ou cdi doivent s'inscrire aux sélections sur le site de l'IRTS CA : www.irtsca.fr

3. Frais de sélection

La somme de 150 € a été retenue pour les frais de sélection entre les établissements de formation du travail social (EFTS) du Grand Est. Cette harmonisation des tarifs est en place depuis 2019.

A l'IRTS CA, le versement de cette somme est demandé dès la validation d'inscription à la sélection de l'une des formations de niveau 6.

Les candidats inscrits sur Parcoursup ou sur le site de l'IRTS CA, effectuent un paiement en ligne.

A titre exceptionnel, certains candidats s'inscrivant sur le site de l'IRTS CA et ne pouvant pas faire de paiement en ligne, ont pu régler directement par chèque au service Admissions.

4. Modalité de sélection

a. **Principe**

Il est spécifié dans les règlements d'admission que tous les candidats ayant complété leur dossier seront reçus pour un entretien de 30 minutes mené par deux formateurs.

« La sélection prend en compte : les éléments figurant dans le dossier de candidature complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession (Art.D.451-28-5 du décret du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social). »

L'évaluation menée par les deux formateurs s'appuie sur les sept attendus nationaux communs aux Quatre diplômes d'Etat de niveau 6.

- Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute
- Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi
- Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde
- Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation
- Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs
- Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe
- Savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite

Ces attendus visent les compétences et connaissances requises pour être admis dans la filière souhaitée.

b. **Épreuve orale**

Préalablement aux entretiens, une réunion avec les jurys a été tenue par les responsables de filière ainsi que la chargée des admissions pour énoncer différentes consignes (émargement des candidats,

obligation des d'appréciations sur les grilles de notation, discrétion professionnelle sur ces journées d'admission.)

Les jurys sont en binôme pour accueillir chaque candidat et constituent une commission. Les dossiers des candidats sont remis aux jurys le jour des sélections ainsi qu'un guide pour l'entretien élaboré par la chargée des admission et validé par le Directeur des formations en 2021.

c. Nombre de candidats absents par filière le jour de l'entretien

	TOTAL ABSENTS
ASS	4/81
ES	17/224
EJE	12/134
ETS	1/13

Certains entretiens ont été fait en visioconférence pour des raisons exceptionnelles (candidats domiciliés en Nouvelle Calédonie ou à l'étranger).

L'absence de candidats était souvent liée à un calendrier de sélection commun entre les EFTS.

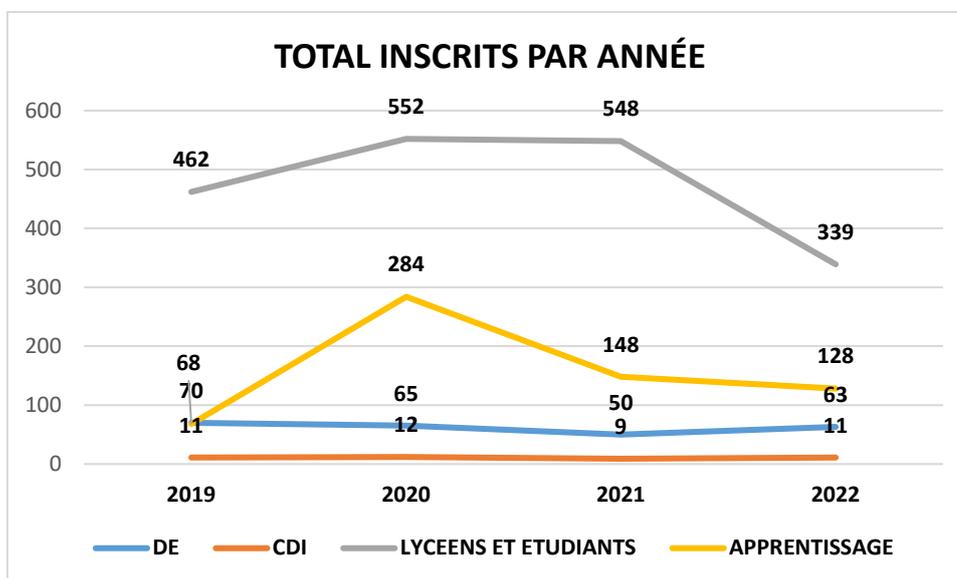
d. Période de sélection

Il y a eu au total 7 journées de sélection organisées entre le 20 avril et 4 mai 2022.

Formations	Dates	Commissions	Examineurs
ASS	20 et 21/04/22	14	28
EJE	23/04/22 ET 04/05/22	22	44
ES	26/28 ET 30/04/22	32	74
ETS	21/04/22	2	4

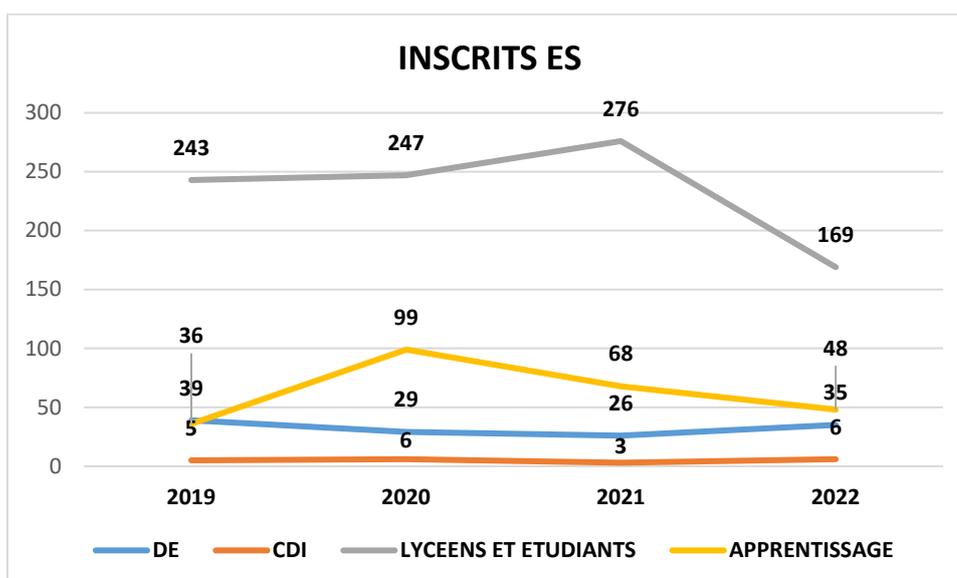
5. Campagne de sélection

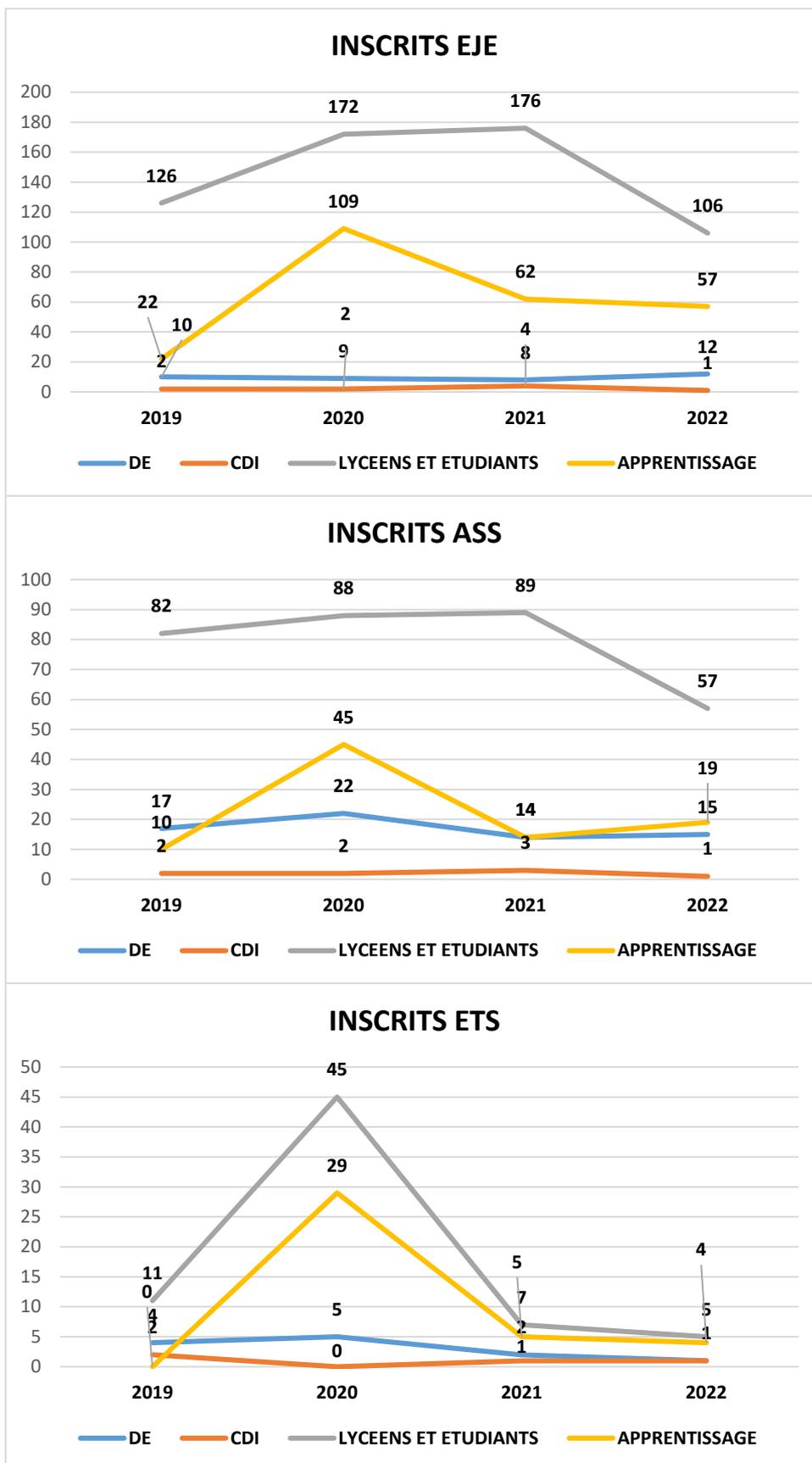
a. Total inscrits sur le niveau 6



Seul le statut de demandeur d'emploi connaît une légère augmentation du nombre d'inscrits sur l'ensemble des formations en 2022.

b. Total inscrits par filière en 2022





Hormis la formation ETS, on note une baisse d'environ 37 % du nombre d'inscrits en 2022 sur la plateforme Parcoursup pour les 3 autres filières.

On constate une stabilité sur le nombre d'inscrits en apprentissage et en hors quota. Depuis l'annonce de la possibilité de suivre nos formations en apprentissage, de nombreux candidats souhaitent intégrer cette voie de formation. Toutefois, ils rencontrent des difficultés pour trouver un employeur avant l'entrée en formation.

Concernant, les candidats ayant le statut de demandeur d'emploi, on note une légère augmentation du nombre d'inscrits sur l'ensemble des formations. Il se peut que suite à la réunion d'information auprès des conseillers missions locales, ces derniers ont pu relayer diverses informations auprès de leur public.

6. Nombre de places par formation

Formations	Demandeurs d'emploi		Parcoursup : Lycéens et étudiants		Hors Quota et Apprentissage	
	Places 2022	Candidats inscrits	Places 2022	Candidats inscrits	Places 2022	Candidats inscrits
ASS	11	15	33	57	15	1 HQ 19 apprentissage ¹
EJE	7	12	18	106	15	1 HQ 57 apprentissage
ES	19	35	40	169	30	6 HQ 48 apprentissage
ETS	5	1	7	9	15	1 HQ 4 apprentissage

7. Apprentissage

Jusqu'à 5 places sont ouvertes à l'apprentissage par filière de formations de niveau 6 dispensées au sein de l'IRTS CA.

Pour rappel, certains candidats se sont inscrits à la fois en formation initiale et apprentissage.

	ASS	ES	EJE	ETS
Inscrits initial et apprentissage	11	33	42	2

¹ Parmi les candidats inscrits en apprentissage, une majorité étaient également inscrite parallèlement sur la formation initiale de la même filière.

L'examen d'une candidature à l'apprentissage peut conduire à la refuser (état « Refusée ») ou bien à encourager le candidat à rechercher un contrat (état « En recherche de contrat »). La décision est affichée automatiquement au candidat. Il n'y a pas de classement des candidatures.

	Candidatures	Refusées	En recherche de contrat
ASS	19	10	9
ES	48	21	27
EJE	57	30	27
ETS	4	0	4

Au 8 juin 2022, 4 contrats d'apprentissage pour la formation ES ont été transmis au service Admission par les candidats dont les candidatures ont été retenues. Mais avant la validation de ces derniers, les responsables de formations vérifieront la présence d'un maître d'apprentissage au sein de la structure d'accueil et s'assureront de l'adéquation des propositions des structures d'accueil avec les formations demandées.

8. Commissions d'admission

➤ Composition et rôle de la commission d'admission

Selon le règlement d'admission ASS/ES/EJE/ETS, la commission d'admission est composée du Directeur Général de l'IRTS de Champagne Ardenne ou de son représentant, des responsables de formation, de la chargée des admissions et d'un formateur de l'établissement.

La commission d'admissions arrête la liste des candidats admis à suivre la formation. Une liste des candidats admis, inscrits sur liste complémentaire et non-admis est établit à l'issue de celle-ci.

➤ Candidats inscrits par statut

Il est rappelé que les candidats ayant postulé à ces formations sont de différents statuts : demandeur d'emploi, salarié en CDI, lycéen et étudiants.

Les demandeurs d'emploi et les salariés en CDI se sont inscrits sur le site de l'IRTS CA et les lycéens et étudiants se sont inscrits sur la plateforme Parcoursup.

Formations	ASS	ES	EJE	ETS
D.E	15	35	12	1
Salariés CDI	1	6	1	1
Lycéens et étudiants	57	169	106	9
Apprenti seul	8	14	15	2
TOTAL	81	224	134	13

a. Répartition des places ouvertes par formation et statut :

Formations	Places Parcoursup : ² Lycéens et étudiants	Demandeurs d'emploi ³	Hors Quota et apprentissage
ASS	33	11	15
ES	40	19	30
EJE	18	7	15
ETS	7	5	15

Il a été précisé lors de la commission d'admission que si des places n'étaient pas pourvues pour les candidats ayant le statut de demandeur d'emploi, il était possible de les basculer vers la plateforme Parcoursup mais pas l'inverse.

b. Résultats

➤ Demandes de report 2020/2021 confirmées

	Liste Quota ⁴	Liste Hors Quota ⁵
ASS	1	1
ES	0	1
EJE	0	1
ETS	0	0

➤ Partage ex aequo

Pour rappel, les candidats ayant obtenu la même note sont départagés à l'entretien sur les items présents sur la grille de notation.

² Places dont la formation pédagogique est prise en charge par la Région Grand Est.

³ Places dont la formation pédagogique est prise en charge par la Région Grand Est.

⁴ Relèvent de la liste dite QUOTA les candidats qui bénéficient d'une prise en charge de leurs frais pédagogiques par la Région Grand Est (Cf. : Règlement d'admission 2021/2022).

⁵ Relèvent de la liste dite Hors Quota les candidats qui **ne bénéficient pas** d'une prise en charge de leur formation par la Région Grand Est (Cf. : Règlement d'admission 2021/2022).

Liste Parcoursup

Formations	Admis	Admis sur liste complémentaire	Non admis	Note du dernier admis liste principale
ASS	30	0	27	10/20
ES	40	50	78	15,71/20
EJE	18	38	49	17,43/20
ETS	7	0	2	8,86/20

Liste Demandeur d'emploi

Formations	Admis	Admis sur liste complémentaire	Non admis	Note du dernier admis liste principale
ASS	10	2	3	12,57/20
ES	19	6	10	13,43/20
EJE	7	3	2	14,86
ETS	1	0	0	20/20

Liste Hors Quota (salarié CDI)

Formations	Admis	Admis sur liste complémentaire	Non admis	Note du dernier admis liste principale
ASS	1	0	0	11,43/20
ES	6	0	0	14,57/20
EJE	0	0	0	0
ETS	1	0	0	18,00

Suite aux résultats, les places vacantes en ETS sur la liste des demandeurs d'emploi ont été réattribuées sur la plateforme Parcoursup car ces dernières relèvent également d'un financement de la formation par la Région Grand Est.

Compte tenu des places vacantes sur la formation ETS et ASS, celles-ci seront sur la phase complémentaire à compter du 23 juin jusqu'au 16 septembre 2022 (jusqu'à ce que les places soient pourvues.)

8. Communication des résultats

Les résultats ont été communiqués par mail le 2 juin 2022 aux candidats demandeurs d'emploi et salariés en CDI puis une notification de résultats a été envoyée par voie postale et via la plateforme Parcoursup pour les candidats lycéens et étudiants.

9. Inscription administrative

Les candidats admis ayant le statut de demandeur d'emploi ou de salarié en CDI ont reçu avec leur notification de résultats les documents pour leur entrée en formation qui seront dans un premier temps gérés par le service admission puis par le service scolarité.

Quant aux candidats inscrits sur Parcoursup, ils recevront un message par mail via la plateforme précisant les modalités d'inscription administrative à l'IRTS CA. La gestion des documents sera identique que pour les demandeurs d'emploi et les salariés CDI.

10. Demande d'appréciations et recours

Le candidat qui n'a pas été retenu par la formation sélective doit formuler sa demande de recours, de communication sur les critères et modalités d'examen des candidatures dans un délai d'un mois à compter de la notification de la décision de refus. L'établissement dispose alors d'un délai de deux mois à compter de la réception de la demande pour répondre à l'intéressé.

Au 8 juin 2022, 3 demandes d'appréciations ont été formulées. Aucune demande de recours n'a été exprimée.

11. Phase complémentaire

La phase complémentaire sur Parcoursup est ouverte à tous les candidats du 23 juin au 16 septembre 2022. Elle permet aux candidats qui le souhaitent de formuler de nouveaux vœux dans des formations qui disposent de places vacantes sur Parcoursup, mais ne peuvent pas postuler de nouveau sur la même filière.

En raison de places vacantes sur la filière ASS et ETS, les candidats pourront s'inscrire et se présenter aux sélections prévues 11/13 juillet et 2/13 septembre.

IV. SÉLECTION NIVEAU 4

L'IRTS CA a décidé qu'à compter de la campagne 2020/2021, les sélections ME et TISF auraient un calendrier identique.

A. **Moniteur Educateur et Technicien de l'intervention social et familiale**

1. Procédure d'inscription

Quel que soit le statut du candidat les inscriptions se font sur le site de l'IRTS CA : www.irtsca.fr

2. Calendrier d'admission

a. 1^{er} calendrier

Le 1^{er} calendrier d'inscriptions à la sélection était fixé ainsi :

L'ouverture des inscriptions a eu lieu du 8 décembre 2021 pour une clôture le 5 avril 2022 pour les candidats non dispensés de l'épreuve écrite (épreuve écrite le 11 mai 2022) et le 9 mai 2022 pour les candidats dispensés de celle-ci.

En raison d'un faible nombre de candidats une seconde session sera proposée pour la filière TISF au mois de septembre.

b. 2^{ème} calendrier

Ouverture des inscriptions le 16 juin 2022

Clôture le 27 août 2022

Epreuve écrite : le 5 septembre 2022

Epreuve orale : le 8 septembre 2022

Résultats : le 9 septembre 2022

3. Frais de sélection

Ecrit : 95 € oral : 125 €

4. Modalités de sélection

a. Principe

L'épreuve de sélection comprend :

- Une épreuve écrite d'admissibilité (pour les candidats non dispensés de celle-ci), permettant de vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite.
- Une épreuve orale d'admission visant à évaluer les motivations et les aptitudes des candidats à exercer la profession - Durée : ME :30 minutes pour la filière ME et 20 minutes pour la filière TISF. Notée sur 20 et menée par deux examinateurs.

b. Epreuve orale

Préalablement aux entretiens, une réunion avec les jurys est tenue par les responsables de filière ainsi que la chargée des admissions pour énoncer différentes consignes (d'organisation, pédagogique...) pour la journée d'admission.

Les jurys sont en binôme pour accueillir chaque candidat. Les dossiers des candidats sont remis aux jurys le jour des sélections ainsi qu'un guide pour l'entretien.

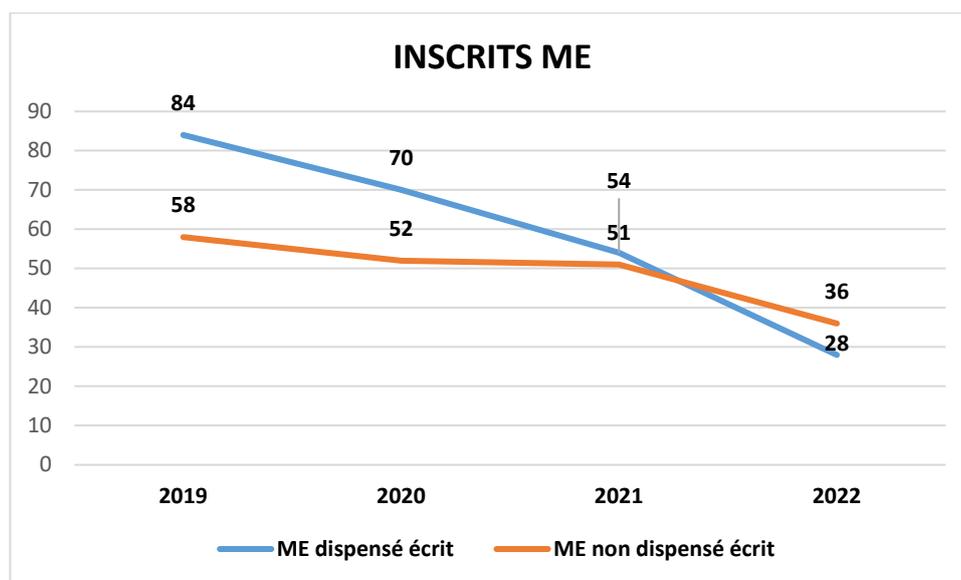
c. Nombre de candidats absents par filière le jour de l'entretien

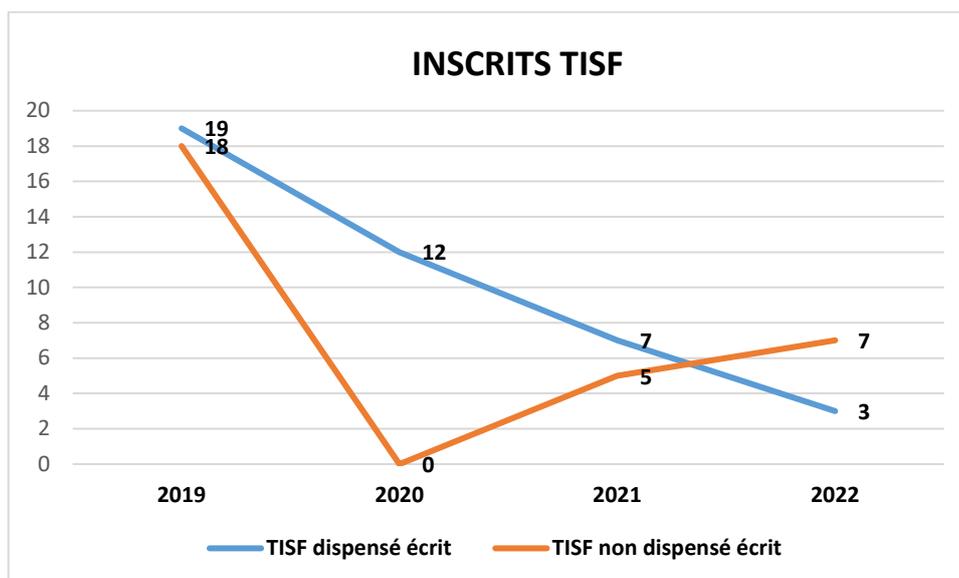
	TOTAL ABSENTS
ME	3/54
TISF	0/7

d. Période de sélection

La sélection orale a eu lieu le samedi 11 juin 2022

5. Campagne de sélection





On note une baisse considérable du nombre d'inscrits aux sélections ME/TISF en 2022 (-36,75 %). Est-ce la conséquence d'une absence de visibilité de ces formations sur la Plateforme Parcoursup ou un manque d'attractivité pour ces formations.?

6. Nombre de places par formation

Formations	Quota : étudiants et demandeurs d'emploi	Hors Quota et Apprentissage
ME	30	30
TISF	15	15

7. Apprentissage

Jusqu'à 5 places sont ouvertes à l'apprentissage pour chaque filière.

Au 8 juin 2022, il n'y a eu aucune demande en apprentissage.

8. Commissions d'admission

➤ Composition et rôle de la commission d'admission

Selon les règlements d'admission ME/TISF, la commission d'admission est composée du directeur général de L'IRTS de Champagne Ardenne ou de son représentant, des responsables de formation, de la chargée des admissions et d'un formateur de l'établissement.

La Commission d'admission arrête la liste des candidats admis à suivre la formation. Une liste des candidats admis, puis inscrits sur liste complémentaire et non-admis est établi à l'issue de celle-ci.

➤ Candidats inscrits par statut

Il est rappelé que les candidats ayant postulé à ces formations sont de différents statuts : demandeurs d'emploi, salariés en CDI, Lycéens et étudiants.

Formations	ME	TISF
D.E	22	2
Salariés CDI	6	2
Lycéens et étudiants	26	3
TOTAL	54	7

9. Résultats

a. Demandes de report 2020/2021 confirmées

Formations	QUOTA : étudiants et demandeurs d'emploi	HORS QUOTA
ME	0	1
TISF	0	0

b. Partage ex aequo

Pour rappel, les candidats ayant obtenu la même note sont départagés à l'entretien sur les items présents sur la grille de notation.

c. Liste Quota : étudiants et demandeurs d'emploi

Formations	Admis	Admis sur liste complémentaire	Non admis	Note du dernier admis liste principale
M.E	30	7	11	12
T.I.S.F	5			14.5

d. Liste Hors Quota (salarié CDI)

Formations	Admis	Admis sur liste complémentaire	Non admis	Note du dernier admis liste principale
M.E	5		1	10
T.I.S.F	2			12

Compte tenu des places vacantes sur la formation TISF, une session de sélection aura lieu au mois de septembre.

9. Communication des résultats

Les résultats seront communiqués par mail le 16 juin 2022 aux candidats puis une notification de résultats sera envoyée par voie postale à la même date.

10. Inscription Administrative

Les candidats admis ont reçu avec leur notification de résultats les documents pour leur entrée en formation qui seront gérés dans un premier temps gérés par le Service Admission puis par le Service Scolarité.

11. Demande d'appréciations et recours

Le candidat qui n'a pas été retenu par la formation sélective doit formuler sa demande d'appréciations et de recours, de communication dans un délai d'un mois à compter de la notification de la décision de refus. L'établissement dispose alors d'un délai de deux mois à compter de la réception de la demande pour répondre à l'intéressé.

V. CONCLUSION.

Le constat de la baisse du nombre d'inscrits sur les sélections des filières de niveaux 4 et 6 est inquiétant par rapport à l'attractivité de nos formations.

On peut émettre plusieurs pistes de réflexions à cette baisse :

- Le paiement des frais de sélections alors que les inscriptions sur la plateforme Parcoursup aux formations Post Bac sont pour la majorité gratuite.
- La méconnaissance du secteur social auprès d'un jeune public (lycéens).
- La crainte de passer une sélection pour intégrer nos formations.
- Le développement des BUT (Bachelor universitaire de technologie) dans le secteur social. Les IUT proposent différents parcours dans les domaines de l'action sociale et une promesse d'insertion professionnelle rapide dès l'obtention du BUT. Il est d'ailleurs précisé sur la plateforme Parcoursup que le BUT : parcours Education spécialisée dispensé à l'IUT de Lille permet d'obtenir le Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (frais de scolarité par année universitaire de 170 € .)
- Les frais de déplacement et de logement occasionnés par les périodes de stage lors des formations.

Toutes ces raisons doivent amener à mettre en place un groupe de travail avec UNAFORIS car la baisse est également nationale.

D'autre part, il faut aussi souligner que cette baisse du nombre d'inscrits sur les sélections remet en question l'équilibre financier du service.

VI. PERSPECTIVES

Ces observations et constats nous permettent de formuler les perspectives suivantes pour la prochaine campagne d'admission.

- **Mise en place d'un COFIL avec UNAFORIS**

Afin de réfléchir sur des choix stratégiques pour enrayer la baisse du nombre d'inscrits aux sélections de niveau 4 et 6 et dans un premier temps stabiliser les inscriptions.

- **Distinction apprentissage/ alternance**

En raison de la confusion par les candidats de ces deux termes, il faut indiquer la différence entre l'apprentissage, le contrat de professionnalisation et l'alternance sur le site de l'IRTS CA dans la rubrique Admission.

➤ Formation en alternance : à l'IRTS CA, les formations sont en alternance puisque le rythme de celles-ci s'articule sur un temps de formation au sein de l'établissement (formation théorique) et sur une période de stage sur site qualifiant (formation pratique).

➤ Contrat de professionnalisation : Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance. Ce principe permet d'associer enseignement au sein de l'IRTS CA et périodes de mise en pratique chez un employeur. Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié sous certaines conditions (âge et statut).

➤ Formation en apprentissage : la formation s'articule sur un temps de formation à l'IRTS CA (formation théorique) et en entreprise chez un employeur (formation pratique).

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié.

- **Réunion d'information en février ou mars**

Organiser une réunion d'information au sein de l'IRTS CA au mois de février ou mars quelques semaines avant la clôture des inscriptions pour apporter des précisions sur les dernières interrogations de nos futurs candidats.

- **VAP**

Définir les modalités de la VAP dans la rubrique admission sur le site de l'IRTS CA.

- **Réunion d'information Missions locales et Pôles emploi**

Reconduire une réunion d'information auprès des Missions locales en essayant également d'impliquer la présence de Pôle emploi à cette dernière.

- **Intervention dans les lycées/BTS/IUT**

Continuer à intervenir dans les établissements scolaires avec la présence de formateurs ou professionnels et promouvoir également auprès de ce public la formation PREFOR.

- **Elaboration d'une capsule vidéo**

Avec l'aide du service communication, réaliser une capsule vidéo présentant Le fonctionnement de l'IRTS CA ainsi que les témoignages d'étudiants et de professionnels des différentes formations et métiers. Celle-ci pourra être diffusée lors de la réunion d'information du mois de février ou mars et dans les établissements scolaires ainsi que sur le site de l'IRTS CA.